



## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/01/2022 à 19h00

**Date de convocation**  
3 janvier 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept janvier à 19h00,  
le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-Coligny dûment convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent DE WILDE, Maire.

**Présents :**

M. Florent DE WILDE, Mme Danielle HURE, M. Philippe CHARAIX, Mme Véronique MANTECON, M. Jean Manuel GERARD, M. Cornelis ROMBOUT, M. Jacques NOTTIN, Mme Nelly TAMEN, M. Stéphane GRAZIA, Mme Marie-Pierre ROBERT, Mme Marie-Claire VAN KEMPEN, Mme Marine MICHAULT, Patrice RAVARD, M. Michaël BOURDON.

**Absents représentés :** M. Christian FRANK donne pouvoir à M. Florent DE WILDE  
Mme Emilie GANZIN donne pouvoir à Mme Véronique MANTECON  
M. Dylan BEDE donne pouvoir à M. Philippe CHARAIX  
Mme. Véronique FLAUDER CLAUS donne pouvoir à M. Michaël BOURDON

**Absents:** Mme Anne-Marie WATEL

**Secrétaire de séance :** Mme Marine MICHAULT

**Nombre de conseillers**  
**en exercice: 19**

**Présents: 14**

**Votants: 18**

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021.
- Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal.
- Demande de subvention au Département dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 pour la réfection des trottoirs du Faubourg de Montargis.
- Demande de subvention au Département dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal pour les changements d'huisseries et le ravalement de façade des bâtiments municipaux Place Coligny et rue Eugène Lemaire.
- Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2022 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de la Place du Pâtis et du boulevard de la République.
- Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2022 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les changements d'huisseries et le ravalement de façade des bâtiments municipaux Place Coligny et rue Eugène Lemaire.
- Constitution d'un groupe de travail sur le projet de travaux d'aménagement du cœur historique : Place Montmorency-Luxembourg ; rue de la Poterne, d'Andelot, de l'Enfer et du Paradis.
- Approbation d'un avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux.
- Questions diverses.

M. le Maire donne lecture d'un message de remerciement de la famille Villanou, suite au décès de M. Yvon VILLANOU, intervenu le 19 décembre 2021, inhumé au cimetière de Châtillon-Coligny.

Il rappelle que M. Yvon VILLANOU était un ancien combattant de la Guerre d'Indochine, et avait reçu de nombreuses distinctions honorifiques, il fut notamment décoré de la Légion d'honneur.

M. le Maire donne des nouvelles de la classe de neige des élèves de l'école élémentaire, partie à Méaudre le dimanche 2 janvier dernier. Deux cas positifs de Covid ayant été détectés à ce jour, les enfants continuent d'être testés et seront rapatriés séparément le cas échéant.

### **N°01-2022 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL 07-01-2022**

Par délibération n°26/2020 du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire dans divers domaines, et notamment pour :

- prendre toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € H.T., (**avec passage en commission obligatoire pour les dépenses supérieures à 15 000 € HT**) ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de ces délégations. Il est donc rendu compte des décisions suivantes :**

➤ **Achats et marchés publics :**

- Signature du devis de l'entreprise Husson d'un montant de 14 241.60 € TTC pour la fourniture et l'installation d'équipements de fitness de type « street workout » adaptés aux séniors.
- Signature du devis de l'entreprise RAT d'un montant de 3 676.12 € TTC pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique de 250 litres pour la production d'eau chaude dans les sanitaires de l'école élémentaire (non équipés de l'eau chaude jusqu'ici).
- Signature du devis complémentaire de l'entreprise BETERS OA pour une prestation d'inspection détaillée d'un 12<sup>ème</sup> pont (Milleron) pour un montant TTC de 600 €, en supplément des contrôles de 11 ponts déjà validés le 12/10/2021, pour un montant de 8 880€ TTC.
- Signature de l'acte d'engagement renouvelant à prix stable le marché public de service conclu avec la Société Mandon, relatif à la perception des droits de place pour le marché communal d'approvisionnement, pour l'année 2022, reconductible par décision expresse, pour un montant de 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC.

**Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

M. Le Maire expose les principales décisions prises dans le cadre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, concernant la Commune de Châtillon-Coligny.

La 3CFG ayant validé le principe d'un service ouvert aux jeunes à Châtillon-Coligny (SLAC), le conseil communautaire a validé le 14 décembre 2021 le demande de subvention à l'Etat concernant le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare de Châtillon-Coligny, dont le coût prévisionnel a été chiffré à 393 600 € TTC.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour nos jeunes, il se réjouit que la Communauté de Communes ait suivi la municipalité dans ce projet et qu'elle ait déjà programmé l'implantation de ce service jeunesse à Châtillon-Coligny. D'autres demandes de subventions ont été présentées, notamment celle concernant la rénovation énergétique de l'Espace Colette.

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat Vélo France Relance, l'aménagement de voies cyclables sur les anciennes voies ferrées a été envisagé : celle de Quiers/Châlette-Sur-Loing a été définie comme prioritaire, et deux autres ont également été identifiées : Lorris/Sully-sur-Loire et Nogent-sur-Vernisson/Châtillon-Coligny (voie ferrée de l'ancien Tacot).

**N°02-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL ET AU TITRE DES CREDITS D'ETAT 2022 POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS DU FAUBOURG DE MONTARGIS.**

Dans le prolongement de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens du Faubourg de Montargis (route départementale 93 située en agglomération) réalisée dans le cadre d'un conventionnement entre le Département et la Commune pour la réalisation des travaux de génie civil communs, la réfection des trottoirs doit être réalisée.

En effet suite à l'ouverture des tranchées pour l'enfouissement des réseaux, seul un remblaiement et un compactage ont été prévus sans enrobé provisoire, afin de procéder directement à la réfection définitive du revêtement.

La réalisation des trottoirs et bordures de trottoirs n'entrant pas dans le champ de la compétence voirie de la Communauté de Communes, cet investissement est à la charge de la commune.

Il convient de solliciter des financements en vue de réaliser les aménagements les mieux adaptés à la circulation des usagers empruntant ces espaces de cheminement piéton (riverains, écoliers, collégiens) ... puisque cet axe principal bordé d'habitations, longe l'école élémentaire, se trouve à proximité de l'ensemble des équipements scolaires et sportifs de la commune et débouche directement sur le centre-ville.

Des véhicules lourds de transport de marchandises, de transport en commun et des tracteurs circulent également sur cette route départementale, d'où l'importance des espaces de trottoir à aménager.

Les travaux de réfection des trottoirs ayant été estimés à 129 800 € HT, soit 155 760 € TTC, il est proposé au Conseil municipal de solliciter sur ce projet, l'ensemble des financements mobilisables dans le cadre de l'appel à projets unique permettant la répartition des fonds départementaux de soutien à l'investissement communal et de la répartition des crédits d'Etat (produit des amendes de police et redevances des mines).

Les dossiers de candidature incluant une délibération de l'assemblée délibérante, doivent être déposés **avant le 15 janvier 2022**.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux	129 800 €	100	Fonds départemental d'aide à l'équipement communal + crédits d'Etat	103 840 €	80
			Autofinancement	25 960 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>129 800 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 800 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'inscrire le projet d'investissement en vue de la réfection des trottoirs et des cheminements faubourg de Montargis (RD93) d'un montant de 129 800 € HT, soit 155 760 € TTC au budget communal 2022,
- de solliciter l'attribution de subventions aussi élevées que possible auprès du Département du Loiret au titre de l'appel à projet unique de répartition des fonds d'aide à l'équipement communal et des crédits d'État 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Charaix rappelle que les devis ont été élaborés il y a plus d'un an, il existe donc un risque de réévaluation de ceux-ci lorsque l'opération sera lancée. Cette nécessité de revoir les chiffrages s'applique généralement à tous les projets importants, du fait de la durée du cycle de décision.

**N°03-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR UNE RENOVATION ENERGETIQUE ET UNE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE DU BATIMENT MUNICIPAL PLACE COLIGNY – ECOLE DE MUSIQUE**

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé en plein centre-ville, Place Coligny (à proximité immédiate de la Mairie, et face à la Poste) accueillant l'office du tourisme, le comité des fêtes, et depuis la rentrée de septembre 2021, une école de musique composée d'un studio de répétition et d'une salle dans laquelle sont dispensés des enseignements de musique contemporaine.

Ce bâtiment vieillissant doit faire l'objet de travaux de rénovation afin d'en améliorer les performances énergétiques par le changement des menuiseries (actuellement en simple vitrage) et des moyens de chauffage (électrique). Sa valorisation nécessite également un ravalement de façade qui s'inscrit dans le programme communal de mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville.

Afin d'aider au financement de ces investissements estimés à un total de : 91 919 € HT, soit 110 303 € TTC, il convient de solliciter l'ensemble des enveloppes mobilisables dans le cadre de l'appel à projets unique permettant la répartition des fonds départementaux de soutien à l'investissement communal.

Les dossiers de candidature incluant une délibération de l'assemblée délibérante, doivent être déposés **avant le 15 janvier 2022**.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux	91 919 €	100	Fonds départemental d'aide à l'équipement communal	73 535 €	80
			Autofinancement	18 384 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>91 919 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 919 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le projet de changement des menuiseries extérieures, de renouvellement des moyens de chauffage et de ravalement de façade avant du bâtiment municipal- école de musique, situé Place Coligny,
- d'inscrire ce projet d'investissement d'un montant de 91 919 € HT, soit 110 303 € TTC, au budget communal 2022,
- de solliciter l'attribution de subventions aussi élevées que possible auprès du Département du Loiret au titre de l'appel à projet unique de répartition des fonds d'aide à l'équipement communal 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. le Maire explique que les travaux concernent notamment le changement des menuiseries (simple vitrage actuellement) et de radiateurs électriques (aujourd'hui obsolètes et énergivores).

M. Charaix ajoute que la grande porte vitrée générant des courants d'air pourra ainsi être remplacée, dans le style de la Place Coligny, afin de retrouver une unité visuelle avec le bâtiment de la Poste notamment.

M. le Maire prévoit que ces travaux puissent être engagés sur 2022-2023, et compte également sur l'attribution de Certificats d'Economie d'Énergie, complémentaires aux subventions.

Mme Huré demande si la porte intérieure, la porte arrière et toutes les fenêtres y compris du 1<sup>er</sup> étage seront également changées.

M. Charaix explique que la porte intérieure sera réglée, et que celle de l'arrière, qui n'est pas en si mauvais état, sera maintenue, à revoir une fois la grande porte « à courants d'air » changée. Toutes les fenêtres seront changées, soit un total de 24 menuiseries.

**N°04-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR UNE RENOVATION DU BATIMENT MUNICIPAL A VOCATION SOCIALE ET ASSOCIATIVE - RUE EUGENE LEMAIRE**

La commune de Châtillon-Coligny est propriétaire d'un ensemble immobilier vétuste (ancienne gendarmerie) situé au cœur du centre-ville dans le secteur des écoles, rue Eugène Lemaire.

Suite aux travaux de réfection des couvertures déjà réalisés sur ces bâtiments, le changement des menuiseries extérieures et des moyens de chauffage doit être programmé afin d'améliorer les performances énergétiques des locaux et d'optimiser les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Cet équipement à vocation sociale et associative accueille en effet de multiples associations communales : parents d'élèves, anciens combattants, sport, loisirs, culture, informatique, ainsi que la psychologue scolaire du Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'Éducation Nationale.

Afin d'aider au financement de ces investissements estimés à un total de : 76 301.20 € HT, soit 91 561.44 € TTC, il convient de solliciter l'ensemble des enveloppes mobilisables dans le cadre de l'appel à projets unique permettant la répartition des fonds départementaux de soutien à l'investissement communal.

Les dossiers de candidature incluant une délibération de l'assemblée délibérante, doivent être déposés **avant le 15 janvier 2022**.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux	76 301 €	100	Fonds départemental d'aide à l'équipement communal	61 041 €	80
			Autofinancement	15 260 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>76 301 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 301 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de changement des menuiseries extérieures, de renouvellement des moyens de chauffage de bâtiments municipaux à vocation sociale et associative situés rue Eugène Lemaire,
- d'inscrire ce projet d'investissement d'un montant de 76 301.20 € HT, soit 91 561.44 € TTC, au budget communal 2022,
- de solliciter l'attribution de subventions aussi élevées que possible auprès du Département du Loiret au titre de l'appel à projet unique de répartition des fonds d'aide à l'équipement communal 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**N°05-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS DE L'ETAT POUR 2022 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR UNE RENOVATION ENERGETIQUE ET UNE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE DU BATIMENT MUNICIPAL PLACE COLIGNY - ECOLE DE MUSIQUE**

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé en plein centre-ville, Place Coligny (à proximité immédiate de la Mairie, et face à la Poste) accueillant l'office du tourisme, le comité des fêtes, et depuis la rentrée de septembre 2021, une école de

musique composée d'un studio de répétition et d'une salle dans laquelle sont dispensés des enseignements de musique contemporaine.

Ce bâtiment vieillissant doit faire l'objet de travaux de rénovation afin d'en améliorer les performances énergétiques par le changement des menuiseries (actuellement en simple vitrage) et des moyens de chauffage (électrique). Sa valorisation nécessite également un ravalement de façade qui s'inscrit dans le programme communal de mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville.

Afin d'aider au financement de ces investissements estimés à un total de : 91 919 € HT, soit 110 303 € TTC, il convient de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022.

La date limite de réception des dossiers complets de demande de subvention est fixée au 15 janvier 2022

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux	91 919 €	100	DETR/DSIL	73 535 €	80
			Autofinancement	18 384 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>91 919 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 919 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de changement des menuiseries extérieures, de renouvellement des moyens de chauffage et de ravalement de façade avant du bâtiment municipal- école de musique, situé Place Coligny,
- d'inscrire ce projet d'investissement d'un montant de 91 919 € HT, soit 110 303 € TTC, au budget communal 2022,
- d'adopter le plan de financement des travaux présenté ci-dessus,
- de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention d'un montant de 73 535 € au titre de de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités relatives à ce dossier.

**N°06-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS DE L'ETAT POUR 2022 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR UNE RENOVATION DU BATIMENT MUNICIPAL A VOCATION SOCIALE ET ASSOCIATIVE - RUE EUGENE LEMAIRE**

La commune de Châtillon-Coligny est propriétaire d'un ensemble immobilier vétuste (ancienne gendarmerie) situé au cœur du centre-ville dans le secteur des écoles, rue Eugène Lemaire.

Suite aux travaux de réfection des couvertures déjà réalisés sur ces bâtiments, le changement des menuiseries extérieures et des moyens de chauffage doit être programmé afin d'améliorer les performances énergétiques des locaux et d'optimiser les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Cet équipement à vocation sociale et associative accueille en effet de multiples associations communales : parents d'élèves, anciens combattants, sport, loisirs, culture, informatique, ainsi que la psychologue scolaire du Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'Education Nationale.

Afin d'aider au financement de ces investissements estimés à un total de : 76 301.20 € HT, soit 91 561.44 € TTC, il convient de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022.

La date limite de réception des dossiers complets de demande de subvention est fixée au 15 janvier 2022

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux	76 301 €	100	DETR/DSIL	61 041 €	80
			Autofinancement	15 260 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>76 301 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 301 €</b>	<b>100</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'adopter le projet de changement des menuiseries extérieures , de renouvellement des moyens de chauffage de bâtiments municipaux à vocation sociale et associative situés rue Eugène Lemaire ,**
- **d'inscrire ce projet d'investissement d'un montant de 76 301.20 € HT, soit 91 561.44 € TTC, au budget communal 2022,**
- **d'adopter le plan de financement des travaux présenté ci-dessus,**
- **de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention d'un montant de 61 041 € au titre de de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022;**
- **de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités relatives à ce dossier.**

**N°07-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS DE L'ETAT POUR 2022 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PATIS ET DU MAIL BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE.**

La place du Pâtis constitue un emplacement stratégique de la commune de Châtillon-Coligny puisqu'elle se situe à proximité immédiate du centre-ville et est longée par l'un des principaux axes de circulation de la commune : le boulevard de la République. L'accès au canal à vélo et l'implantation du musée de l'Ancien Hôtel Dieu donnent à cette place un intérêt patrimonial et touristique unique.

Par délibération N°57/2020 du 24 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé le principe de réaménagement de la Place du Pâtis et du mail boulevard de la République et autorisé le lancement d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'étudier la faisabilité du projet. Une convention de groupement de commande avec la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, riveraine et concernée par le projet, a été approuvée par délibération N°69/2020 du 9 novembre 2020.

Enfin, le conseil municipal a procédé à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet par délibération N°63/2021 du 17 septembre 2021.

Pour mémoire, cette opération a fait l'objet en 2021 de l'attribution d'une dotation DSIL d'un montant de 250 000 €, et d'une subvention au titre du volet 3 du fonds départemental d'aide à l'équipement communal d'un montant de 130 270.76 €.

S'agissant d'un projet d'aménagement structurant et prioritaire pour la commune de Châtillon-Coligny, identifiée au programme des Petites Villes de Demain, il convient de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022.

La date limite de réception des dossiers complets de demande de subvention est fixée au 15 janvier 2022

**Le montant prévisionnel des dépenses du scénario d'aménagement incluant l'ensemble des phases du projet s'élève à 1 047 630 € HT soit 1 257 156 € TTC.**

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%	Recettes	Montant H.T.	%
Travaux		100	D.S.I.L 2021	250 000 €	24
			DETR 2022	250 000 €	24
			Département	130 270 €	12
			Autofinancement	417 360 €	40
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 630 €</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 047 630 €</b>	<b>100</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention d'un montant de 250 000 € au titre de de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2022, soit 24 % du montant du projet d'aménagement de la Place du Pâtis et du mail boulevard de la République ;**
- **d'adopter le plan de financement des travaux présenté ci-dessus,**
- **de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités relatives à ce dossier.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les fouilles archéologiques préventives débutent le lundi 10 janvier 2022, pour une durée de 2 à 3 semaines.

Le groupe de travail dédié à ce projet se réunira le lundi 10 janvier également, afin de faire le point sur le diagnostic du maître d'œuvre et envisager une présentation de l'esquisse le 28 janvier prochain.

**N°08-2022 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CŒUR HISTORIQUE : PLACE MONTMORENCY-LUXEMBOURG ; RUE DE LA POTERNE, D'ANDELLOT, DE L'ENFER ET DU PARADIS.**

Afin d'optimiser le suivi des études et des travaux d'aménagement du cœur historique de Châtillon-Coligny comprenant la Place Montmorency-Luxembourg ; ainsi que les rues de la Poterne, d'Andelot, de l'Enfer et du Paradis, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupe de travail ad hoc composé de 6 membres désignés en conseil municipal.

La composition proposée est la suivante :

- Monsieur le Maire ;
- Madame la première adjointe en charge du suivi de ce projet ;
- 4 conseillers municipaux dont 3 de la majorité.

M. Le Maire précise que ce groupe de travail aura un rôle de suivi avec le maître d'œuvre des études, et le cas échéant des travaux.

Les conseillers municipaux qui ont exprimé être intéressés sont :

- M. Jacques NOTTIN
- Mme Marine MICHAULT
- M. Christian FRANK
- M. Michael BOURDON

Auxquels s'ajoutent Mme Danielle HURE 1<sup>ère</sup> adjointe, et M. Florent DE WILDE, Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De créer un groupe de travail ad hoc pour le suivi des études et des travaux d'aménagement du cœur historique de Châtillon-Coligny comprenant la Place Montmorency-Luxembourg, les rues de la Poterne, d'Andelot, de l'Enfer et du Paradis, composé de 5 membres suivant la composition mentionnée ci-dessus ;**
- **De désigner les personnes suivantes comme membres de ce groupe de travail :**
  - M. Florent DE WILDE
  - Mme Danielle HURE
  - M. Jacques NOTTIN
  - Mme Marine MICHAULT
  - M. Christian FRANK
  - M. Michaël BOURDON

M. le Maire rappelle que, pour le bon fonctionnement des groupes de travail, le nombre de membres les constituant est limité, mais que les étapes importantes du projet seront présentées en commission et validées en conseil municipal.

**N°09-2022 : APPROBATION D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES MUSICAUX.**

Il est rappelé qu'un protocole d'accord n° 450085COMMU a été signé le 2 juillet 1977 avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux pour la mise en place de l'enseignement musical à l'école élémentaire de Châtillon Coligny. L'article V du protocole d'accord prévoit une révision des tarifs d'intervention au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour mémoire, le précédent tarif de l'heure-année était fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 1 935 € de l'heure-année soit une augmentation de 1.75 % par rapport à 2019. Ce tarif n'a pas augmenté en 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux d'actualisation s'établit à 2.20 %, portant le tarif de l'heure-année à 1 977.57 €.

Par délibération N°75-2021 du 17 septembre 2021, le conseil municipal ayant approuvé la réduction de durée de l'enseignement musical à l'école élémentaire du Loing de 5h à 4,25 heures, soit 4h15 minutes par semaine scolaire, du fait de la fermeture d'une classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le coût de la cotisation annuelle pour l'année scolaire 2021-2022 est estimée à : 8 488.72 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver l'avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux, fixant le tarif de l'heure-année à 1 977.57 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;**
- **D'inscrire les crédits correspondant au budget 2022.**

## **QUESTIONS DIVERSES.**

À la question de Mme Tamen, Mme Mantecon répond que le prochain Centre de vaccination sera mis en place du 31/01 au 03/02/2022. Un appel aux bénévoles et un planning vont circuler prochainement et les inscriptions seront ouvertes sur Doctolib 1 semaine ou 2 avant l'ouverture du centre.

Mme Van Kempen propose que la signalisation de ce centre soit bien anticipée avec la commune de Ste-Geneviève-des-Bois.

M. Grazia confirme que le fléchage sera bien assuré pour tout le monde.

M. Rombout souhaite connaître la date de déménagement des services techniques.

M. Grazia informe que le décrochage des décorations de Noël est planifié la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier, à la suite de quoi les services techniques municipaux effectueront le nettoyage du bâtiment et reboucheront les trous présents à l'emplacement des anciennes machines.

Les services techniques ont déjà commencé à faire du tri avec M. le Maire, dans les objets et archives stockés au sein de leurs locaux actuels.

M. Nottin informe que le prochain passage du Cinémobile aura lieu le 15 janvier 2022. Lors de la séance de 18h00, sera diffusé le film *Animal* qui traite de la relation entre le climat et les animaux. Cette diffusion sera suivie d'un débat avec des intervenants dans la salle Humbert Bajout.

M. le Maire informe que les derniers chiffres transmis par la Préfecture sur l'évolution de la crise sanitaire dans le Loiret et en Région Centre-Val de Loire en ce début d'année font état d'un taux d'incidence élevé, même s'il reste inférieur à la moyenne nationale.

À l'école du Loing, deux classes sont suspendues (en élémentaire), à l'heure actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**M. Florent De Wilde**

**Maire de Châtillon-Coligny**

